



**Avis de mise à disposition du public :
avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Depuis septembre 2024, une **Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** est lancée sur tout le territoire de Castelnau-Montratier pour une durée de 3 ans. Elle permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

Pilotée par la Communauté de Communes du Quercy Blanc, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration l'Habitat (ANAH), le Département du Lot et la Commune de Castelnau-Montratier, l'OPAH permet de proposer un dispositif d'aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé.

Les objectifs visés sont :

- la rénovation énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- l'adaptation du logement liée à la perte d'autonomie.

L'opérateur Urbanis a été retenu pour assurer le suivi-animation de l'OPAH (permanences physiques, téléphoniques, communication) ainsi que l'appui administratif et technique gratuit aux propriétaires occupants et bailleurs pour le montage de leurs projets de travaux.

Au vu du nombre de dossiers instruits lors la première année de mise en œuvre de la convention d'OPAH, les objectifs de logements rénovés prévus par l'étude pré-opérationnelle ont été sous-estimés. Afin de poursuivre cette dynamique favorable à l'amélioration de l'habitat privé, le présent avenant à la convention d'OPAH de Castelnau-Montratier réajustera les financements prévus au regard des nouveaux objectifs, permettant ainsi d'assurer la continuité de l'attribution des aides et le suivi des dossiers de demande de subvention des propriétaires occupants et bailleurs.

En application de l'article L303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet d'avenant à la convention d'OPAH de Castelnau-Montratier est mis à disposition du public pendant une durée d'un mois à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le projet d'avenant n°1 à la convention d'OPAH de Castelnau-Montratier est consultable :

- *sur demande au siège de la Communauté de Communes du Quercy Blanc, 37 place Gambetta, 46170 Castelnau-Montratier,*
- *ou en téléchargement sur le site internet www.ccquercyblanc.fr*